L'ART DE L'HÉRALDIQUE

DURÉE	SÉQUENCE	QUI ANIME ?	OÙ ?
10'	Accueil, rangement des sacs, passage aux toilettes.	Médiateur - Enseignant	Salle d'activité
40'	**Objectifs : connaître l'histoire du blason depuis son apparition à nos jours. Connaître la fonction d'un blason dans la société médiévale.** Association d'un blason à un objet et à un espace du château fort. Manipulation de reproductions d'objets liés à l'héraldique : harnois du chevalier, sceaux... Jeu de reconnaissance de logos actuels respectant le code des blasons.	Enseignant - Accompagnateurs	Salle d'activité
20'	**Objectif : découvrir l'équipement du chevalier.** Manipulation de reproductions d'objets.	Enseignant - Accompagnateurs	Salle d'activité
20'	**Objectifs : connaître le langage héraldique (le nom des couleurs et des motifs). Connaître les règles de disposition des couleurs sur un blason.** Jeu d'association sur les couleurs du blason. Jeu de classement des blasons selon leurs motifs.	Médiateur	Salle d'activité
30'	**Objectif : fabriquer son propre blason en respectant les codes de composition du blason.** Création d'un blason en tissu. Rangement du matériel.	Médiateur - Enseignant - Accompagnateurs.	Salle d'activité
10'	Bilan, rangement de la salle, passage aux toilettes.	Médiateur - Enseignant	Salle d'activité

Ce déroulement est proposé à titre indicatif. Il peut évoluer en fonction des horaires d'arrivée et de départ du groupe, selon les conditions climatiques et le nombre de groupes sur place. Merci de votre compréhension.

À NOTER

Durée : 1/2 journée
Tarif : 1,5 € par élève

Vous animerez une ou plusieurs séquences de cette activité. Préparez-vous en consultant le support d'animation et les ressources dans la rubrique *Organiser votre activité.*

- Activité se déroulant uniquement en salle (possibilité de cumuler avec une autre 1/2 journée au château).

- Constituer 5 groupes dans votre classe.

Accompagnateurs :

- **Moins de 30 élèves/classe : 3 accompagnateurs maximum dont l'enseignant.**
- **Plus de 30 élèves/classe : 4 accompagnateurs maximum dont l'enseignant.**
  Si le nombre d'adultes encadrant est supérieur à cette recommandation, les accompagnateurs supplémentaires devront s'acquitter de leur droit d'entrée sur le site.

- Une salle avec le matériel installé et le support d'animation sera mise à votre disposition.

RENDEZ-VOUS

Salle pédagogique
- 13 rue du Moulin Vieux -
85130 TIFFAUGES

PROGRAMMES SCOLAIRES

(BOEN n°31 du 30 juillet 2020)

HISTOIRE
Le temps des rois.

ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES - ARTS PLASTIQUES
Expérimenter, produire, créer.

FRANÇAIS
Comprendre et s'exprimer à l'oral.

VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

CONSIGNES DE VISITE

CHÂTEAU
DE TIFFAUGES

Enseignant, vous êtes responsable de votre groupe, en visite libre comme en visite accompagnée. Vous devez vous assurer du respect des consignes et transmettre ces informations aux élèves et aux accompagnateurs.

Les visiteurs qui ne respecteront pas ce règlement pourraient se voir interdire l'accès au site.

ENCADREMENT DU GROUPE

	Nous recommandons	Bulletin Officiel de l'Education Nationale : Circulaire du 13 juin 2023
Maternelle	**6 accompagnateurs dont l'enseignant**	Jusqu'à 16 élèves : 2 adultes dont l'enseignant de la classe. Au-delà d'un groupe de 16 élèves : 1 adulte supplémentaire pour 8 élèves
Elémentaire	**3 accompagnateurs dont l'enseignant - 4 si la classe excède les 30 élèves**	Jusqu'à 30 élèves : 2 adultes dont au moins un enseignant. Au-delà de 30 élèves : 1 adulte supplémentaire pour 15 élèves
Collège Lycée	**2 accompagnateurs dont l'enseignant**	Il appartient au chef d'établissement d'évaluer le nombre d'accompagnateurs nécessaire, au regard de ses obligations en matière de surveillance, et compte tenu de l'âge des élèves, de l'importance du groupe, de la durée du déplacement et des difficultés ou des risques que peut comporter le parcours des élèves.

Si le nombre d'accompagnateurs est supérieur à nos recommandations, l'adulte supplémentaire sera considéré comme un visiteur du site et devra régler son droit d'entrée le jour de la visite (hors A.V.S.). Cette information vous sera communiquée en amont via la centrale de réservation. **En aucun cas un élève ne doit rester seul.**

RESPECT DES LIEUX

Boire et manger dans les espaces prévus à cet effet. Il est interdit de pique-niquer dans l'enceinte du château. En cas d'intempéries un espace abrité pourra être mis à votre disposition si le nombre d'élèves accueillis le jour-même le permet.

Pas d'escalade sur les pierres, ni de franchissements de cordes ou de palissades.

RESPECT DES AUTRES

Rester discret (ne pas courir, ne pas crier).

Éteindre les téléphones portables.

Ne pas fumer ou vapoter.

PENSEZ-Y

Certaines activités se déroulent en extérieur. **Prévoir des vêtements et chaussures adaptés à l'activité et la météo.**

Pour assurer la sécurité du déplacement des enfants entre le château et nos salles pédagogiques, **prévoir des gilets jaunes pour les adultes/accompagnateurs**.

PIQUE-NIQUE ZÉRO DÉCHET

Le Département de la Vendée est engagé dans une démarche éco-citoyenne : **privilégier le pique-nique zéro déchet**, **rapporter vos poubelles à l'établissement pour les trier et ramener tout aliment non consommé.** Comment préparer une pause éco-responsable réussie ? En veillant par exemple à limiter le nombre d'emballages plastiques ou aluminium, et en privilégiant les gourdes ou récipients réutilisables.

Nous contacter : 02 28 85 81 85

CHÂTEAU DE TIFFAUGES

STATIONNEMENT
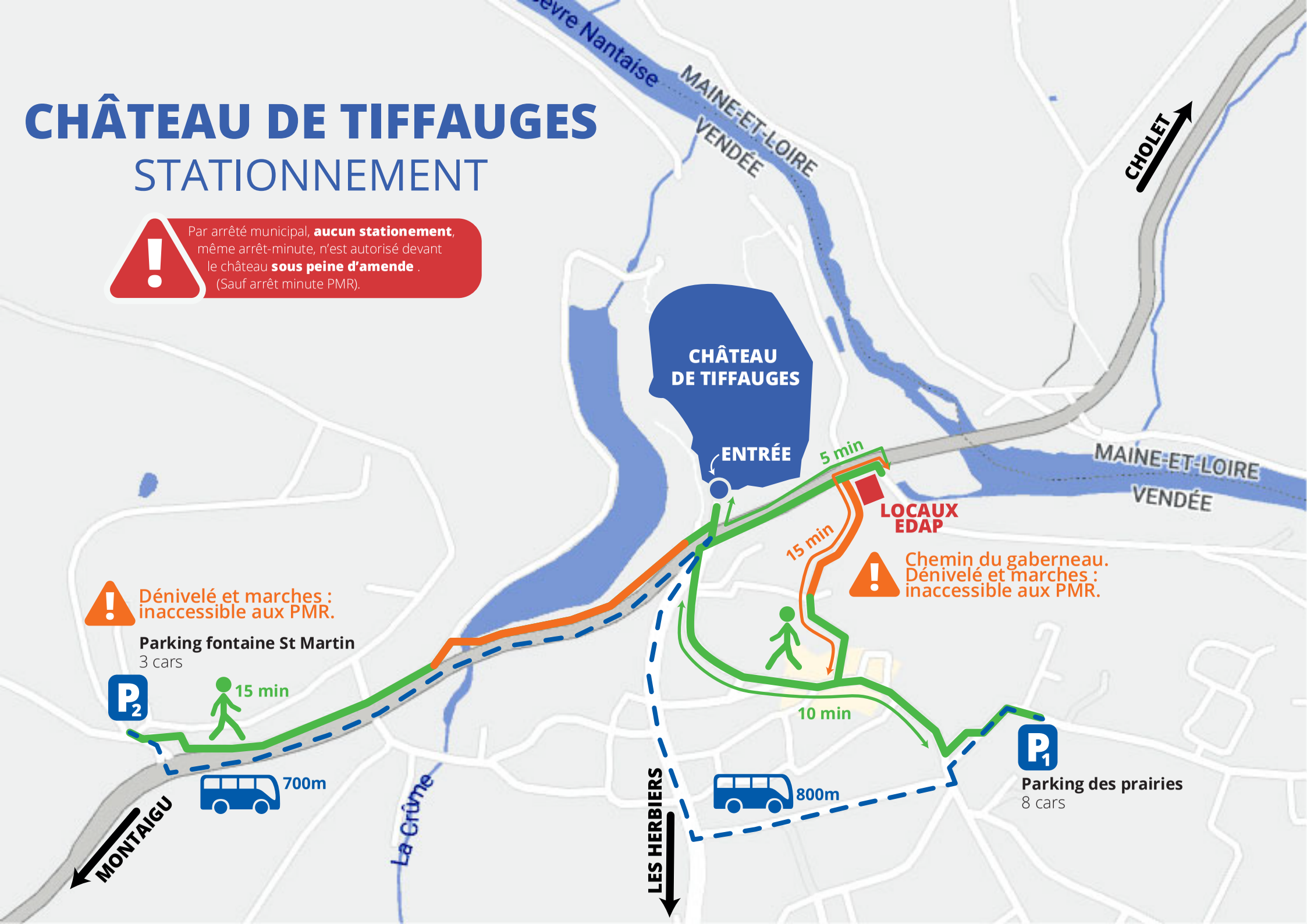
Par arrêté municipal, **aucun stationement**, même arrêt-minute, n'est autorisé devant le château **sous peine d'amende** . (Sauf arrêt minute PMR).